



INFOS CGOS

LE CGOS propose des CESU garde d'enfant pour aider les personnels confronter au COVID-19

En soutien aux agents qui rencontrent des difficultés pour la garde de leurs enfants dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le CGOS propose une prestation exceptionnelle versée en CESU (Chèques Emploi Service Universel).

Tous les agents ayant des enfants à la charge fiscale jusqu'à 6 ans (**sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap à partir de 80%**) pourront bénéficier d'un carnet de 300€ de CESU papier pour chaque enfant, et ceci **sans limite de quotient familial**. 1 seul parent peut en bénéficier si les 2 parents sont agents hospitaliers. **Vous devez faire votre demande par le biais du formulaire (disponible sur votre la CGOS) et de l'adressé au référent DRH CGOS de l'établissement.**

<https://www.cgos.info/12/kiosque-info/a-la-une/300-euros-de-cesu-pour-la-garde-de-chaque-enfant,0.1857>

Attention la date limite d'envoi des demandes de CESU Exceptionnel est le 3 avril 2020.

RAPPEL :



Vous pouvez constituer votre dossier 2020 tout au long de l'année, sauf si vous demandez les prestations études-éducation-formation pour vos enfants à charge fiscale. Dans ce cas, transmettezle

au plus tard :

- ⇒ **Le 31 mars 2020** si vous envoyez un dossier papier par courrier (cachet de la poste).
- ⇒ **Le 30 avril 2020** si vous saisissez votre dossier sur internet sur votre espace agent.